

CONSEIL DE LA MRC du Fjord-du-Saguenay

Résumé

Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay
du 26 novembre 2025 qui s'est tenue à Saint-Honoré

Élections 2025

- Il est résolu que la durée du mandat du préfet soit de 4 ans.
- Élection du préfet
Nomination de M. Hervé Simard, maire de Ferland-et-Boilleau, à titre de préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour une période de quatre ans.
- Nomination du préfet suppléant :
Nomination de M. Germain Grenon, maire de Saint-David-de-Falardeau, à titre de préfet suppléant de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour une période de deux ans.
- Nomination des membres du comité administratif (3) :
De nommer :
 - M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay
 - M. Pierre Deslauriers, maire de Saint-Félix-d'Otis
 - M. Lucien Villeneuve, maire de Saint-Honoréau comité administratif de la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour une période de deux ans.

Prévisions budgétaires

	Revenus	Charges	CFF-Fonc.*	CFF-Inves.**	Quotes-Parts
Service de fonctionnement et aménagement	7 223 648 \$	(7 615 194) \$	2 110 546 \$	(1 719 000) \$	110 000 \$
Service d'évaluation	1 419 812 \$	(1 667 157) \$	247 345 \$	-	1 006 812 \$
Service de sécurité publique	513 392 \$	(513 392) \$	-	-	362 480 \$
Service de la gestion des matières résiduelles	6 609 424 \$	(6 704 424) \$	200 000 \$	(105 000) \$	5 248 894 \$
Service promotion et développement économique	1 086 720 \$	(1 280 720) \$	194 000 \$	▪	250 000 \$
Territoires non organisés	5 091 670 \$	(6 201 885) \$	1 125 215 \$	(15 000) \$	▪
Téléphonie IP et informatique	332 427 \$	(327 427)	▪	(5 000 \$)	291 627 \$
Service de logement social	122 028 \$	(122 028 \$)	▪	▪	122 028 \$
Ingénierie	696 782 \$	(696 782 \$)	▪	▪	68 988 \$
Terres publiques intramunicipales	1 268 874 \$	(1 263 874 \$)	▪	5 000 \$	▪

Gestion foncière et de l'exploitation du sable et du gravier	3 034 523 \$	(2 713 523 \$)	▪	321 000 \$	▪
Fonds de développement Péribonka	1 728 272 \$	(1 728 272 \$)	▪	▪	▪

* Conciliation à des fins fiscales - fonctionnement

** Conciliation à des fins fiscales - investissement

Planification du territoire

- Les règlements suivants ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi qu'aux dispositions de leur document complémentaire :
 - Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget / Approbation du règlement 434.25;
 - Municipalité de Saint-Fulgence / Approbation du règlement 2025-02;
 - Ville de Saint-Honoré / Approbation du règlement numéro 990.
- Le calendrier et le processus d'élaboration du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 2026-2027 sur les terres publiques intramunicipales sont adoptés.
- Le conseil adopte la version révisée du document « Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales - Critères visant à soutenir financièrement des projets de mise en valeur sur les terres publiques intramunicipales de la MRC du Fjord-du-Saguenay ». Un appel de projets se déroulera du 1^{er} décembre 2025 au 26 janvier 2026 et un montant de 150 000 \$ est disponible dans le cadre de cet appel à projets.
- La version révisée du document « Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire - Critères visant à soutenir financièrement les interventions et les activités de gestion et de mise en valeur » est adoptée. Les professionnels de la MRC sont mandatés afin de lancer un appel de projets devant se dérouler entre le 1^{er} décembre 2025 et le 26 janvier 2026 et de procéder à l'analyse des demandes reçues. Un montant maximal de 250 000 \$ est réservé.
- Le conseil accepte la demande de Synergis et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à payer la somme de 9 680,00 \$ avant taxes à la firme Synergis pour compléter le mandat d'analyse paysagère.
- Il est résolu d'aviser l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean que la MRC du Fjord-du-Saguenay est favorable à l'intégration du projet « Opération bandes riveraines et biodiversité » à l'Entente sectorielle pour le développement du secteur agro-alimentaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean et d'autoriser des engagements de 20 000 \$ pour l'année 2027 et de 21 000 \$ pour l'année 2028. Cette décision est conditionnelle à ce que l'ensemble des MRC de la région soit d'accord à cette intégration.

Territoires non organisés

- Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif aux éoliennes, parc d'éoliennes, aux infrastructures et équipements afférents des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay portant le numéro 25-510 est adopté.
- Le règlement numéro 25-511 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 15-332 applicable aux TNO de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'encadrer les projets de développement éolien et modifiant le règlement de zonage numéro 15-332 des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay est adopté.
- La directrice générale et greffière trésorière est autorisée à présenter une demande d'aide financière pour l'amélioration de la route R0200 dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur du territoire public, volet 2 - soutien à la réalisation d'aménagements publics et communautaires du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.
- La MRC du Fjord-du-Saguenay est autorisée à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du fonds d'aide financière pour les initiatives nordiques de la Société du plan nord pour la réalisation d'un portrait des utilisateurs en TNO.
- Le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du fonds d'aide financière pour les initiatives nordiques de la Société du plan nord pour le projet « Forum pour les territoires non organisés de la MRC ».
- La directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay est autorisée à verser à la Corporation du Parc régional du lac Kénogami la cotisation annuelle pour l'exercice financier 2026 d'une somme maximale de 84 452,11 \$ conditionnellement à la participation financière des autres partenaires dans les proportions prévues dans la convention de financement.

Développement du territoire

- Les élus de la MRC du Fjord-du-Saguenay adopte les priorités annuelles d'intervention 2025-2026 du Fonds régions et ruralité :
 - Priorité 1 : Diversifier nos sources de revenus
 - Priorité 2 : Attirer de nouveaux arrivants et favoriser la rétention
 - Priorité 3 : Soutenir l'offre récréotouristique en toute saison
 - Priorité 4 : S'adapter aux changements climatiques pour atténuer les impacts
 - Priorité 5 : Accompagner les communautés locales incluant les TNO
 - Priorité 6 : Concerter le milieu sur l'importance des projets stratégiques du territoire

Celles-ci seront transmises au ministère des Affaires municipales, conformément aux exigences de l'entente.

- L'avenant numéro 4 de la Convention d'aide financière, Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier est accepté.
- Les recommandations du comité d'investissement en développement économique (CIDE) de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui ont été proposées lors de la réunion du 17 octobre 2025 sont entérinées.
- La MRC du Fjord-du-Saguenay renouvelle son partenariat avec la CCISF selon les modalités décrites.

Gestion des services municipaux et des infrastructures

- Un contrat d'une durée de cinq ans, dont l'abonnement annuel est de 10 100 \$ plus taxes est octroyé à Modellium afin de mettre en place un portail de téléinspection et de former les utilisateurs.
- Une banque d'heures pour approximativement 50 000 \$ avec taxes est octroyée pour l'utilisation des services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux.

Aides financières

- Les aides financières suivantes sont octroyées dans le cadre du volet « projet local » de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, comme recommandé par le comité administratif lors de la réunion du 30 septembre 2025 :

Organisme	Projet	Montant recommandé
Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget	Installation de caméras de surveillance - Lieux publics	16 000 \$
Les Aînés de L'Anse	Rénovation de la toiture de la résidence pour personnes âgées Les Aînés de L'Anse	2 000 \$
Municipalité de Bégin	Plan et devis pour construction d'une patinoire couverte	48 811 \$
	Total	66 811 \$

- Le conseil adopte les modifications proposées à la Politique de dons et commandite de la MRC du Fjord-du-Saguenay suite à la recommandation du comité administratif.

Services administratifs

- Il est résolu de mettre fin, en date du 16 septembre 2025, au contrat conclu avec Constellio Inc. portant sur la fourniture d'une licence VM, l'implantation du système, le support annuel selon le plan Argent, le module de signature numérique, ainsi que la mise à disposition de ces services aux employés de la MRC.
- La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à signer la modification de l'entente entre la Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine et la MRC du Fjord-du-Saguenay afin qu'elle s'arrime à l'offre de services révisée.
- Le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay à retenir les services de la firme Chuck&Co pour la réalisation du projet de gestion documentaire SharePoint avec gouvernance via Microsoft Purview, tel que décrit dans la proposition reçue au montant de 120 695,01 \$ avec taxes.
- Les personnes suivantes sont nommées comme signataire des chèques et paiements électroniques produits par la MRC du Fjord-du-Saguenay, soit :
 - M. Hervé Simard, préfet et maire de Ferland-et-Boilleau
 - M. Germain Grenon, préfet suppléant et maire de Saint-David-de-Falardeau
 - Mme Peggy Lemieux, directrice générale et greffière-trésorière
- La MRC du Fjord-du-Saguenay ne retiendra aucune des soumissions reçues pour l'appel d'offres sur invitation des services d'auditeur externe pour les exercices financiers 2025 à 2027.
- Le conseil nomme la firme Mallette à titre d'auditeur externe de la MRC pour l'exercice financier 2025 et accepte l'offre de services de 36 808 \$ plus taxes pour le mandat d'audit des états financiers 2025.

Demandes d'appui

- La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à transmettre une lettre d'appui au comité ZIP Charlevoix-Saguenay pour leur projet qui fait l'objet de la stabilisation côtière à L'Anse-Saint-Étienne grâce aux phytotechnologies dans le cadre du programme Aires marines protégées du Fonds d'action Saint-Laurent.
- La MRC du Fjord-du-Saguenay appui l'organisme EURÉKO! de déposer au programme Fonds d'action Saint-Laurent leur projet de restauration des rives des tributaires du Parc marin du Fjord du Saguenay - Section Fjord.
- Le conseil accepte la demande de soutien de l'OBV Saguenay à titre de partenaire technique pour la réalisation du projet *Anticipation des zones à risque d'invasion et de détection des espèces exotiques floristiques envahissantes* et d'autoriser la directrice

générale et greffière-trésorière de la MRC à mandater le Service de la Planification du territoire de la MRC à participer aux actions attendues par ce soutien.

Affaires nouvelles

- Une motion de félicitations pour remercier M. Gérald Savard pour ses nombreuses années à titre de préfet est adoptée.
- Une motion de félicitations pour remercier M. Claude Riverin pour son implication au comité administratif au cours de la dernière année est adoptée.

Marie-Pier Boudreault